

PSI

Plan de Sécurité Incendie

Centre Antoine-de-St-Exupéry



CENTRE ANTOINE-
DE-SAINT-EXUPÉRY

Tiré à part

2022-2023

Le présent document est le **Plan de Sécurité Incendie**, tel que préconisé par la **Sécurité Incendie de Montréal (SIM)** pour votre établissement.

Buts d'un plan de sécurité incendie

- Assurer la sauvegarde des vies humaines;
- Faciliter l'évacuation des occupants;
- Enrayer ou retarder la progression d'un incendie;
- Sensibiliser les occupants aux opérations de sécurité incendie mises en place;
- Faciliter la transmission de l'information nécessaire en cas d'incendie;
- Limiter et gérer l'ensemble des risques d'incendie de façon sécuritaire.

Tâches de l'enseignant

Au signal **d'alarme**, l'enseignant doit :

1. Cesser toute activité, fermer les fenêtres, rassembler son groupe et sortir de la classe en fermant la ou les portes du local;
2. S'assurer que les élèves sont tous présents et que l'évacuation se fait de façon disciplinée;
3. Se diriger immédiatement avec les élèves vers l'escalier ou la sortie la plus près tel que mentionné au plan d'étage de sa classe et emporter la liste des présences des élèves de son groupe;
4. Accompagner ses élèves jusqu'à l'extérieur, sans s'arrêter au vestiaire;
5. Regrouper les élèves à l'extérieur au **point de rassemblement** et attendre les directives. Laisser l'accès libre aux camions de pompiers;
6. Prendre les présences au **point de rassemblement**. Informer la secrétaire d'établissement s'il manque un élève à l'appel;
7. Attendre l'autorisation du coordonnateur ou de l'officier du Service de sécurité incendie de Montréal pour réintégrer l'établissement.

Dans le cas d'une personne à mobilité réduite, on doit prendre en charge l'élève et s'assurer que celui-ci ne ralentit pas la bonne marche de l'évacuation.

N.B. : L'enseignant peut désigner une personne responsable pour assister un élève à mobilité réduite.

Tâches de l'élève

Au signal **d'alarme**, l'élève doit :

1. Cesser toute activité;
2. Écouter les consignes de son enseignant;
3. Quitter le local et se diriger vers l'escalier ou la sortie la plus proche tel que mentionné au plan d'étage de sa classe;
4. **Demeurer avec son groupe, se rendre au point de rassemblement;**
5. Attendre les instructions de l'enseignant pour réintégrer l'établissement ou se déplacer vers un autre lieu;

N.B. : Les personnes à mobilité réduite ne doivent pas ralentir la bonne marche de l'évacuation; celles-ci peuvent se faire assister par une personne désignée.

Si l'élève n'est pas en classe mais en déplacement ou aux toilettes, au son de l'alarme, il se dirige calmement vers l'extérieur par l'escalier ou la sortie la plus proche pour retrouver son groupe et donner sa présence.

Autres occupants

Au signal **d'alarme**, les autres occupants doivent :

1. Quitter l'établissement immédiatement par la sortie la plus près;
2. Se diriger au **point de rassemblement** identifié sur le terrain de l'établissement;
3. Se rapporter à la secrétaire d'établissement ou à toute autre personne désignée par le coordonnateur;
4. Attendre l'autorisation du coordonnateur ou de l'officier du Service de sécurité d'incendie de Montréal pour réintégrer l'établissement.

Procédure pour une personne à mobilité réduite

Au signal **d'alarme**, les élèves à mobilité réduite doivent être évacués dès que tous les autres occupants ont été évacués.

Une personne responsable est désignée par son enseignant ou par le directeur pour demeurer à ses côtés et l'assister au besoin lors de l'évacuation.

Définition de personne à mobilité réduite :

Toute personne qui, en raison d'un handicap temporaire ou permanent, est susceptible de ralentir la bonne marche d'une évacuation.

N.B. : Les élèves à mobilité réduite devraient être localisés dans des locaux situés au rez-de-chaussée, à proximité des issues.

Procédures à suivre en cas d'incendie

A. Ce qu'il faut savoir :

- L'emplacement de deux escaliers ou de deux voies d'issues;
- L'emplacement des avertisseurs manuels d'incendie;
- L'emplacement des extincteurs portatifs;
- La procédure d'évacuation;
- Son rôle au moment d'un incendie ou d'un exercice d'incendie et le lieu du **point de rassemblement**;
- Le numéro de téléphone de la sécurité incendie de Montréal soit le **911**.

B. Ce qu'il faut faire lorsque l'on découvre de la fumée ou des flammes :

- Enrayer ou retarder la progression d'un incendie s'il est petit (hauteur de la flamme moins de 1 mètre) en utilisant les extincteurs uniquement.
- Actionner l'avertisseur manuel d'incendie;
- Évacuer les élèves situés dans la zone de danger si vous êtes responsable d'un groupe d'élèves;
- Fermer les portes en quittant les lieux;

C. Ce qu'il faut faire, lorsque retentit le signal d'alarme du réseau avertisseur d'incendie :

- **Défendre aux élèves de récupérer leurs vêtements extérieurs;**
- Évacuer immédiatement les élèves par le moyen de sortie le plus près en prenant soin de fermer les fenêtres et la porte de la classe en sortant;
- Diriger les élèves vers le **point de rassemblement** prédéterminé à l'extérieur de l'établissement;
- Effectuer la prise de présences afin de s'assurer de la présence de tous les élèves.

Point de rassemblement

Lors d'une évacuation, vous devez vous diriger vers le **point de rassemblement** identifié par l'affiche suivante à l'extérieur de l'établissement :

